

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 3 septembre 2024, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

158-09-2024

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

159-09-2024

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2024 et de la séance extraordinaire du 16 août 2024 et de la séance extraordinaire du 23 août 2024 soient approuvés avec dispense de lecture.

160-09-2024

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2400028 à C2400033	16 183.85 \$
Paiements Internet L2400217 à L2400245	254 283.11 \$
Paiements ACP 2400475 à 2400509	97 836.64 \$
Carte de crédit VISA V2024008 à V2024008	2 231.03 \$
Pour un grand total de :	370 534.63 \$

161-09-2024

SERVICES EN URBANISME – ACHAT DE 20 HEURES DE LA BANQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON POUR L'ANNÉE 2024 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente relative à la fourniture de services en urbanisme en 2021;

Considérant que les besoins de la Municipalité nécessitent l'ajout de 20 heures supplémentaires pour l'année 2024;

Considérant que la Municipalité de Frampton dispose de plusieurs heures non utilisées en banque et accepte de vendre 20 heures directement à la Municipalité de Saint-Bernard, selon le tarif de l'entente relative à la fourniture de services en urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

D'acheter 20 heures en vertu de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme pour l'année 2024 directement à la Municipalité de Frampton, selon le tarif de l'entente relative à la fourniture de services en urbanisme.

D'informer et de transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

162-09-2024

DÉMISSION DE MADAME JESSICA CHAMPAGNE À TITRE DE GÉRANTE DU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Patrice Bilodeau,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la démission de Mme Jessica Champagne à titre de gérante du Centre municipal, effective à compter du 3 septembre 2024.

163-09-2024

ENGAGEMENT DE MADAME LIVIA LABRECQUE À TITRE DE GÉRANTE DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le Centre municipal a besoin d'une personne pour l'entretien et la gérance;

Considérant que l'emploi a été offert aux employés municipaux;

En conséquence, il est dûment proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Livia Labrecque à titre de gérante du Centre municipal à compter du 3 septembre 2024.

164-09-2024

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SENTIERS DU BOISÉ DU CAP :

Considérant que les sentiers du Boisé du Cap nécessitent des travaux de mise à niveau afin d'offrir un site sécuritaire et accessible pour la communauté;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 2 (PAFIRSPA);

Considérant que les coûts reliés à réfection de ces infrastructures sont admissibles à l'aide financière octroyée;

Considérant que l'entreprise Aménagement des Appalaches, dont le propriétaire M. Jonathan Goupil, a déjà réalisé des travaux similaires dans d'autres municipalités et est donc en mesure de répondre à nos besoins spécifiques;

Considérant que l'entreprise Aménagement des Appalaches, qui est spécialisée dans ce genre de projet, a déposé une offre de services après une visite des lieux;

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement lui permettant d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

En conséquence, il est dûment proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil acceptent de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Aménagement des Appalaches pour des travaux de mise à niveaux dans les sentiers du Boisé du Cap au coût de 63 800 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission reçue.

165-09-2024

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction de nouveaux trottoirs dans une section du noyau urbain;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues;

BMQ Inc.	66 191 \$ plus les taxes
Jean Leclerc Excavation	70 496 \$ plus les taxes
Laval Construction	74 491 \$ plus les taxes

En conséquence, il est dûment proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de BMQ Inc. au montant de 66 191 \$ plus les taxes pour la construction de nouveaux trottoirs sur une longueur d'environ 360 mètres linéaires.

166-09-2024

ACHAT DE 23 LAMPADAIRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU NOYAU URBAIN :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire réaménager le noyau urbain afin d'améliorer la sécurité des usagers et revitaliser le secteur;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues;

Soumissionnaires	Prix unitaire
Groupe Napert	3 085.00 \$ / l'unité plus les taxes
Guillevin Lévis	3 377.00 \$ / l'unité plus les taxes

En conséquence, il est dûment proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Groupe Napert, pour l'achat de 23 lampadaires pour le réaménagement du noyau urbain au montant de 71 755 \$ plus les taxes, selon la soumission no. 13578 du 27 août 2024.

167-09-2024

OCTROI D'UN CONTRAT POUR REPEINDRE LES MODULES D'EXERCICES DU RÉCRÉ-O-PARC :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite sabler et repeindre les modules d'exercices du Récré-O-Parc afin de les actualiser;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Soudure Yves Paradis Inc. au montant de 4 727.50 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est dûment proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Soudure Yves Paradis Inc. pour sabler et repeindre les modules d'exercices du Récré-O-Parc, au coût de 4 727.50 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission en date du 15 août 2024.

168-09-2024

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS – MISE SUR PIED ET MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS :

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a présenté le 13 octobre 2023 une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés au volet 1 pour une démarche collective de mise à jour des Politiques familiales et des aînés;

Considérant qu'à la suite de l'acceptation de la demande par le secrétariat aux aînés la Municipalité de Saint-Bernard désire réaliser la démarche MADA et mettre à jour sa politique familiale et des aînés;

Considérant que cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés et des familles au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

En conséquence, il est proposé Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal :

Procède à la création d'un comité de pilotage composé des membres suivants :

- M. Francis Gagné, maire
- Mme Sonia Tremblay, conseillère municipale, responsable des questions familiales
- Mme Marie-Eve Parent, directrice générale, membre de l'équipe administrative
- Mme Johanne Beauseigle, directrice des communications et de la vie communautaire, membre de l'équipe administrative
- Mme Nicole Parent, représentante des aînés
- Mme Élisabeth Couture, représentante des aînés
- Mme Alexandra Gagnon, représentante, organisme des familles
- Mme Marie-France Gagnon, représentante, organisme des familles
- Mme Maud Provençal, représentant le CISSS-CA

Lequel comité aura le mandat :

De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;

De recommander la PFA et son plan d'action au conseil municipal;

D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

169-09-2024

44E SOUPER ANNUEL DES GENS D'AFFAIRES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour le 44^e souper des gens d'affaires organisé par le Développement économique Nouvelle-Beauce le 6 novembre prochain au coût de 150 \$ par billet plus les taxes applicables.

170-09-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 20.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière